

Compte-rendu de réunion de chantier n°16 du mercredi 12 avril 2023
Titulaire du marché : Groupement HYDREA – PEDUZZI SAS – VILLAUME André et Fils

➤ **Personnes présentes**

Structure	Personne	Téléphone	Présence réunion	Prochaine réunion	Diffusion
Maître d'ouvrage : Commune de SAALES	M. MANGENET	06 87 35 39 44	A	I	r.mangenet@saales.fr
	Membres de la CM		P	I	secretariat@saales.fr
Titulaires du marché	M. FRITZ, Hydréa	06 89 10 71 36	P	C	jerome.fritz@suez.com
	M. GATER, Hydréa				Abderrahim.gater@suez.com
	M. LIVERA, Péduzzi	06 08 73 20 74	P	C	rlivera@groupe-livio.com
	M. VILLAUME, Villaume	06 73 98 26 44	A	C	contact@villaume-fils.com
Agence de l'eau	M. LALOE			I	julien.laloe@eau-rhin-meuse.fr
Police de l'eau	M. BONIS			I	bruno.bonis@bas-rhin.gouv.fr
CSPS	M. SERUGUE		A	I	alain.serugue@bureauveritas.com
CT	M. GIORGI	06 09 58 98 57	A	I	bernard.giorgi@socotec.com
Inspection du travail	M. MZIOU		A	I	hamda.mziou@bas-rhin.gouv.fr
Maître d'œuvre : V2EC	M. GRANDJEAN	06 78 46 06 30	P		a.grandjean@valterra.fr

➤ **Point sur la période de préparation**

Fourniture des fiches produits concernant les granulats pour les lits de séchage de boues le 06/04/2023 :

- Le granulat pour la couche de transition ne remplit pas la règle de Terzaghi => fournir un autre produit.

➤ **Travaux**

STEP :

La pose de l'isolation phonique dans le local surpresseur est terminée.

La pose du carrelage, des peintures et des faïences du local d'exploitation sont terminées.

Suite des scellements des diverses canalisations.

Le DDC est équipé également.

Les rampes d'aération dans un casier SBR ont été posées.

Le canal Venturi a été posé => vérification de l'horizontalité avant scellement définitif par couches successives.

Essai d'étanchéité en eau des bâches à graisses et à sable réalisé => conforme.

Conduites et vannes posées sous le regard de répartition.

Terrassement de 2 casiers terminé et un 3^{ème} est en cours de réalisation => travaux arrêtés ce jour du fait des fortes pluies.

Les arrêts de neige sur la toiture et toutes les grilles de ventilation ont été posés.



Les rampes d'aération dans un casier posées



Equipement extérieur du regard de répartition

➤ **A venir**

Le prélèvement de matériau sur la STEP existante pour la recherche d'amiante avant le démantèlement sera réalisé ce jour (mercredi 12/04/2023 après-midi).

Vidange du casier SBR en eau et remplissage du 2nd pour réaliser l'essai d'étanchéité.

Aménagement du local sanitaire (voir chapitre « décisions »).

HYDREA fournira prochainement le contrat de sous-traitance pour GALOPIN (complexe d'étanchéité des lits de séchage).

➤ **SPS**

RAS

➤ **Contrôleur technique**

Transmettre à HYDREA l'avis sur les extincteurs proposés.

Transmettre à HYDREA l'avis sur le calcul des sections des câbles électriques.

➤ **Décisions**

Les travaux de terrassement des lits de séchage sont arrêtés ce jour => fortes pluies

Local sanitaire :

Déplacer l'évacuation existante vers le mur pour la pose du WC suspendu.

Poser le carrelage au sol puis le bac à douche.

Dalle lumineuse LED au plafond.

Chauffe-eau de 80 litres posé sur le mur au-dessus des meubles.

Prises électriques, interrupteur et convecteur => à définir sur place avec l'électricien **(passage des câbles d'alimentation, aucune réservation n'a été faite sur les différents murs).**

➤ **Commune**

La commune a reçu le devis pour la mise en place du transformateur **(délai annoncé pour la réalisation des travaux de 52 semaines)**. Celui-ci sera envoyé après confirmation de la part d'ENEDIS de :

- Les conditions de remise en état des fouilles sur le tracé
- Durée des travaux

Repérer physiquement les conduites enterrées existantes sur le site de l'ancienne STEP afin de limiter les casses de canalisations lors des travaux de terrassement.

➤ **Réserves**

Ce jour, il a été constaté sur le bâtiment de la STEP :

Une fuite sur la toiture avec un écoulement d'eau le long d'un chevron ;

La tringle d'arrêt de la porte d'entrée à revoir ;

Redonner des coups de pinceaux dans le mur du local électrique (au-dessus de l'armoire).

➤ **Divers**

Rappel :

Entretien le chemin d'accès à la STEP (recharger en matériau le flache au niveau de l'ancien PR).

Les boues liquides de la STEP existante ne sont pas autorisées en méthaniseur agricole.

➤ **Prochaine réunion de chantier**

Le vendredi 12 mai 2023 à 9h00 sur chantier.